

**CONSERVATOIRE À RAYONNEMENT COMMUNAL DE MUSIQUE, DE DANSE ET
D'ART DRAMATIQUE DE FERNEY-VOLTAIRE**
RÉUNION DE PRÉSENTATION DES COÛTS DE FONCTIONNEMENT
ET D'INVESTISSEMENT DE L'ÉTABLISSEMENT
22 JANVIER 2018 - 19h30



CONTEXTE

Le Conservatoire de Ferney-Voltaire, créé en 1975, a été agréé « conservatoire communal » en 1981, et **classé « à rayonnement communal de musique et de danse en 2007 »**. Son agrément par le Ministère de la Culture et de la Communication vient d'être renouvelé.

Riche de **ses 40 ans d'expérience**, l'établissement conforte aujourd'hui les **réformes nécessaires à son plein épanouissement**, tout en conservant **ses acquis**, qui font sa notoriété sur le territoire du Pays de Gex, et un élément à part entière du pôle culturel de l'agglomération transfrontalière : **excellent niveau d'enseignement, partenariats extérieurs et orchestres dynamiques**.

Aujourd'hui, le Conservatoire à rayonnement communal de musique, de danse et d'art dramatique de Ferney-Voltaire compte **plus de 675 élèves enfants et adultes, toutes disciplines confondues** (705 en 2016/2017).

La Commune emploie, pour le fonctionnement du Conservatoire, **26 professeurs d'enseignement artistique** (dont 7 à temps complet), **un directeur, une assistante administrative et des agents d'entretien des locaux.**

Les réformes engagées depuis 10 ans :

- Création d'un **cursus d'art dramatique**
- Création d'une **classe CHAM en 2010** (Classe à Horaires Aménagés Musique) > recrutement d'un dumiste et constitution d'un large parc instrumental
- Création d'un **parcours de découverte instrumentale** pour les plus jeunes
- Création de **véritables cycles pour les classes « danse »**
- Nomination de **professeurs coordinateurs** dans les différentes disciplines
- **Refonte des différents cycles musicaux**
- Mise en place d'un **parcours personnalisé**
- **Extension du bâtiment** du Conservatoire en 2014, triplant la surface d'accueil et permettant à tous les professeurs de **dispenser leurs cours sur un même site.**

La modernisation de l'administration et de la communication, qui s'est traduite par :

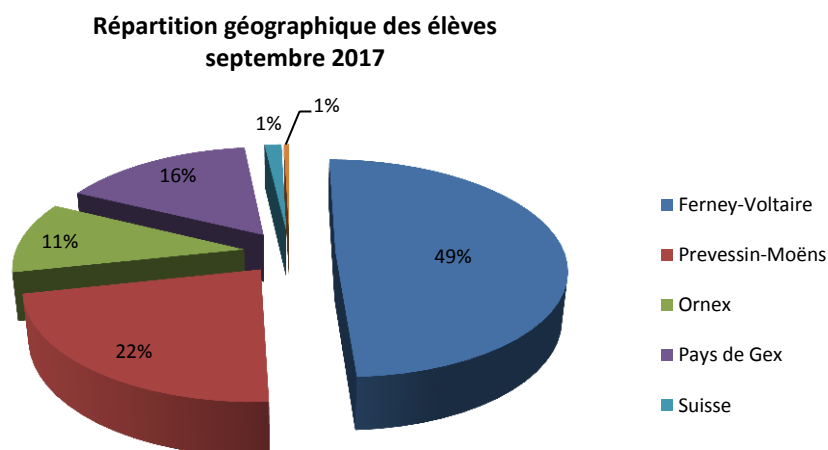
- **Extension des horaires d'ouverture au public pendant les périodes scolaires** (notamment accès au secrétariat jusqu'à 20h00 le jeudi)
- Mise en place d'un module de **paiement des factures en ligne**
- **Développement de la communication interne et externe** : page Facebook dédiée, rubrique « conservatoire » sur le site web de la Ville, affiches et flyers pour chaque événement

LE CONSERVATOIRE EN QUELQUES CHIFFRES

Depuis 2010, le nombre d'inscriptions n'a cessé d'augmenter, passant de 509 élèves en 2010/2011 à 705 en 2016/2017, ce qui **confirme l'attractivité de l'établissement à Ferney-Voltaire, mais aussi dans les communes des alentours.**

Une légère baisse des effectifs a été amorcée à la rentrée 2017/2018 (675 élèves). Elle traduit une volonté de la Municipalité de maîtriser les effectifs (et donc les coûts) d'une part, et de renforcer la qualité d'enseignement d'autre part.

Au fil des années, le Conservatoire a **confirmé sa dimension d'équipement à vocation intercommunale.** En septembre 2017, 49% des élèves viennent de Ferney-Voltaire, contre 22% de Prévessin-Moëns, 11% d'Ornex et 16 % des autres communes du Pays de Gex. Ces proportions restent presque inchangées depuis plus de 18 ans.

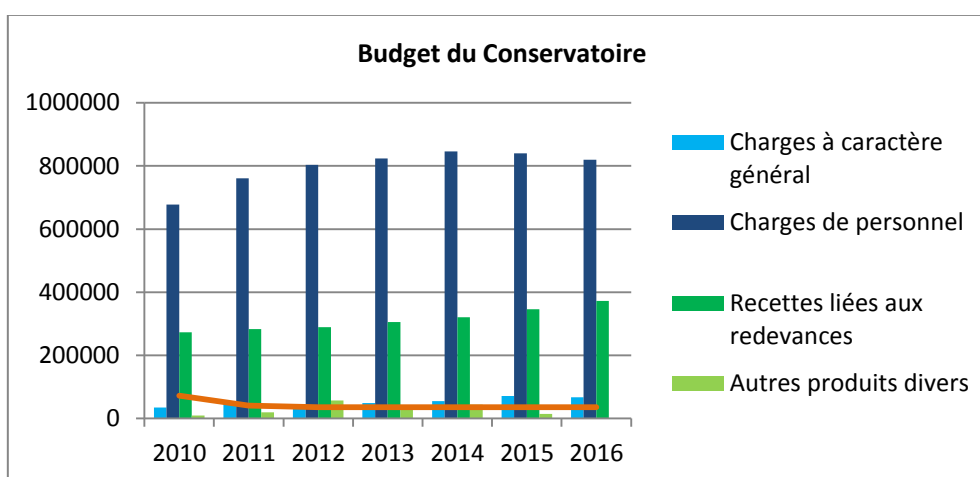


À la rentrée 2017/2018, sur les 675 élèves inscrits, toutes disciplines confondues : **333 résidents à Ferney-Voltaire, 147 à Prévessin-Moëns, 71 à Ornex, 8 à Thoiry (1%), 105 dans les autres communes du Pays de Gex et 11 en Suisse.**

LE BUDGET DU CONSERVATOIRE

Le budget de fonctionnement du Conservatoire s'élève à environ **1 million d'euros** en 2017.

Le budget d'investissement, sous réserve de l'adoption du budget 2018 en mars prochain, s'élève à **environ 100 000 €, ce qui représente 10 % du budget annuel de fonctionnement de l'établissement.**



Les coûts de fonctionnement de l'établissement :

Les charges de personnel représentent le plus important poste de dépenses du Conservatoire.

La Commune a essayé de maîtriser la masse salariale : poste de direction adjointe non renouvelé, secrétariat réduit à un poste au lieu de 3.

Le budget consacré à la masse salariale représente **900 000 euros en moyenne par an** (930 700 € en 2017), **les agents d'entretien du bâtiment** n'étant pas intégrés dans le diagramme ci-dessus.

Les charges de fonctionnement du Conservatoire ont, elles aussi, connu une très forte augmentation durant cette période (+103%), en grande partie à cause de l'extension du bâtiment (studio de danse et salles de cours), qui nécessite désormais davantage de maintenance et frais annexes (chauffage, eau, etc.).

Quant aux subventions perçues par la Ville pour le fonctionnement de l'établissement :

- **Absence de subvention de l'État.**
- Subvention de fonctionnement allouée par le **Département de l'Ain de 35 800 €** (montant plafonné depuis 2010) + **aide de 25 % pour l'acquisition d'instruments.**

Les investissements réalisés :

- **Travaux d'insonorisation** (été 2016) avec changement des fenêtres donnant sur l'extérieur > confort auditif pour les élèves et professeurs.
- **Travaux de rénovation de l'appartement dans la partie ancienne du bâtiment** (2017) permettant l'installation d'un agent, en charge notamment du **gardiennage du site.**

LES TARIFS

La grille des tarifs est **différente pour les Ferneysiens et pour les élèves résidant dans les autres communes** (*voir document joint*).

Désireuse de rendre le Conservatoire accessible à tous, la Municipalité a mis en place un **système de bourse, étudié en fonction du quotient familial**, ce qui profite à quelques familles ferneysiennes, qui peuvent bénéficier de tarifs réduits de 40 à 50 %.

Le **Centre communal d'action sociale (CCAS)** de la Commune peut lui aussi décider de prendre en charge une partie des frais de scolarité des enfants.

Par ailleurs, **les familles ayant plusieurs enfants inscrits dans l'établissement bénéficient de réductions** : -5% pour 2 enfants, -10% pour 3 enfants, -10% pour les 3 premiers et -50% pour le 4^e enfant.

Enfin, grâce à une **convention passée avec la Société de musique (SDM)**, les élèves peuvent bénéficier d'un tarif préférentiel, quelle que soit leur commune de résidence, sous conditions.

Le total des cotisations payées par les élèves ne couvre cependant qu'environ 40 % des charges de personnel de l'établissement. Et **chaque élève extérieur coûte en moyenne 450 € par an à la Ville**, indépendamment du conventionnement avec les Communes concernées (Prévessin-Moëns, Ornex et Thoiry).

Le Conservatoire n'étant pas l'école d'une seule ville, c'est donc naturellement que **la Municipalité s'est tournée vers les deux autres Communes de la conurbation**, à savoir **Prévessin-Moëns et Ornex**, par ailleurs membres du SIVOM de l'Est Gessien avec Ferney-Voltaire.

En effet, ces Communes ne disposant **pas d'école de musique**, leurs habitants se tournent logiquement vers le Conservatoire de Ferney-Voltaire. Les maires de ces Communes ont été **sensibilisés à l'intérêt d'une gestion mutualisée de l'équipement** en avril 2016, ce qui permet à leurs propres habitants de **bénéficier de tarifs minorés et harmonisés avec les Ferneysiens** depuis la rentrée de septembre 2017.

Ainsi, la Commune de Ferney-Voltaire s'est engagée à appliquer aux habitants de Prévessin-Moëns et d'Ornex les tarifs suivants, **15 % du montant de la cotisation des élèves restant à la charge de la Commune de Ferney-Voltaire** :

- **Tarif extérieur pour le droit d'inscription annuel ;**
- **Tarifs ferneysiens pour la pratique instrumentale élève fanfare, l'éveil musique ou danse, ainsi que pour la location d'instrument.**

Cet accord n'étant intervenu que pour une année, l'avenir et le développement du Conservatoire à la rentrée 2018 dépendront du renouvellement de cette solidarité intercommunale.

LES PROJETS ET LES PERSPECTIVES POUR LES ANNÉES À VENIR

Les orientations pédagogiques :

- **Un livret dématérialisé de l'élève**, pour faciliter le suivi du parcours de chaque élève, et permettant la conservation des données dans le temps.
- **L'ouverture de nouvelles classes instrumentales** : contrebasse, basson.
- **La création d'une classe de chant**, pour consolider la technique de base de chaque choriste.
- **L'ouverture vers de nouvelles pratiques collectives musicales** : orchestre de jazz, musiques du monde et musiques traditionnelles.
- **L'extension du secteur « danse »** à tous les danseurs du 1^{er} et du 2^e cycle.
- **La création de synergies avec la future médiathèque du Châtelard**, pôle culturel phare de Ferney-Voltaire, dont une partie pourrait être consacrée à la musique (partitions, etc.).

Un certain nombre d'investissements est programmé en 2018.

CONCLUSION

La **soutenabilité financière** du Conservatoire reste **délicate**. Et même si un établissement relevant du service public n'a **pas vocation à être rentable**, il est essentiel que **son financement soit porté par l'ensemble des communes environnantes** pour voir ses actions et projets à la hauteur de son rayonnement, concrétisées.

Et cela passe par le renforcement des partenariats existants avec les communes dont les familles fréquentent l'établissement. **La logique intercommunale doit être développée et renforcée.**